

Invalidité au _____ Degré d'invalidité : _____

Nom, prénom : _____ N° personnel : _____

Adresse,
NPA Lieu : _____

Adresse e-mail :
(le cas échéant) _____

1. Rente d'invalidité à vie

La rente d'invalidité temporaire sera versée jusqu'à l'âge de 65 ans. A partir de 65 ans, la rente d'invalidité est redéfinie en fonction de l'avoir du plan de retraite, qui aura continué d'être alimenté, et du taux de conversion en vigueur pour l'âge de 65 ans. Cette rente pourra seulement être calculée lorsque le montant du capital retraite sera connu. Vous en serez informé(e) le moment venu.

2. Rentes pour enfants

Une rente pour enfant d'invalides sera versée jusqu'à ce qu'à l'âge de 20 ans révolus. Le droit à la rente est maintenu jusqu'à 25 ans révolus pour les enfants qui suivent encore une formation (une confirmation de la formation correspondante est à joindre à ce formulaire) ou qui sont totalement ou partiellement incapables d'exercer une activité lucrative suite à une infirmité physique ou mentale. Tout arrêt ou toute interruption de la formation avant la date prévue doit nous être signalé sans délai. **Les rentes pour enfants d'invalides indûment perçues doivent être restituées à la Caisse de pensions.**

Nom et prénom	Date de naissance	Type de formation (à partir de l'âge de 20 ans)	Durée jusqu'au
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____

3. Coordonnées bancaires pour les versements

Rente mensuelle (ne peut être subdivisée)

- compte bancaire
- compte postal

Nom de la banque : _____

Adresse : _____

NPA, Lieu : _____

N° de compte : _____ N° de clearing bancaire : _____

N° IBAN : _____ Code SWIFT : _____

- Veuillez joindre une copie de la carte identifiant le compte
- Frais à votre charge pour les virements à l'étranger

Lieu, date et signature de l'assuré(é): _____